

Numéro 212
27 juillet 2017



Météo

Besoin des cultures et
conseils de la semaine

Suivi des rivières et
des nappes

**Thérouanne en Alerte
renforcée**

Conseil collectif rédigé à partir du
réseau d'observations de la Chambre
d'agriculture de Seine-et-Marne en
parcelles et des données
météorologiques de Météo-France.

Document rédigé par :

Laurent PROFFIT
01 64 28 11 43 / 06 07 18 14 37

**Pôle Agronomie et
Environnement**

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE
Tél : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08

E-mail : irrigation@seine-et-
marne.chambagri.fr

www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :

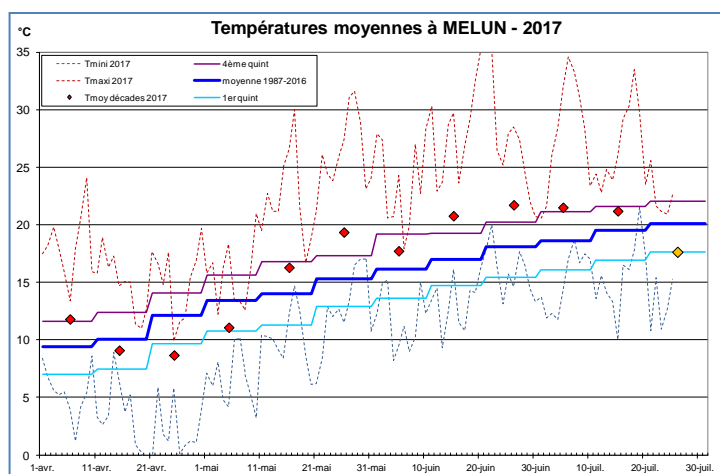


OPE.COS.ENR24 12/03/15

METEO

Les passages pluvieux permettent toujours de décaler les irrigations. Mais même si le temps humide persiste depuis une semaine, les précipitations restent très hétérogènes sur l'ensemble du département.

Les températures, sous l'influence des dépressions successives, sont devenues plus fraîches. Après une longue période de températures élevées, elles sont depuis la fin de la seconde décennie de juin passées en dessous des normales saisonnières. Elles sont à ce jour au niveau du 1^{er} quintile de la période 1987-2016 (voir graphique ci-contre).



L'arrivée du temps couvert et frais a fait baisser le niveau des **ETP**. Elles sont de 4,6 mm/j depuis le 1^{er} juillet (4,6 mm/j pour la 1^{ère} décennie, 5,1 mm/j pour la seconde décennie et 3,9 mm/j pour les 6 jours suivants).

BESOIN EN EAU DES CULTURES

Besoins en eau des cultures

Le besoin en eau d'une culture dépend des conditions météorologiques et de son développement végétatif. Il est estimé par le calcul de l'ETM, à partir de l'ETP et d'un coefficient cultural :

$$ETM = Kc \times ETP$$

Le coefficient Kc dépend de la culture et de son stade, avec une **ETP moyenne de 5,0 mm/j**.

Une pluie ou une irrigation de 20 mm sera consommée par les plantes entre 3 et 6 jours selon le type de culture et le stade.

Culture	Stade	Coef. Cultural Kc	Besoins : ETM (mm/j)	Besoins par semaine (mm)	Nb de jours couverts par une pluie de 20 mm
Betteraves	Recouvrement	1,0	5,0	35,0	4
	Formation des gousses	1,2	6,0	42,0	3
Haricots et Flageolets	Gousses pleines	1,0	5,0	35,0	4
	Début défoliation	0,8	4,0	28,0	5
Maïs	14 feuilles à Floraison	1	5,0	35,0	4
	Floraison à flo + 3 semaines	1,2	6,0	42,0	3
Oignons	Pleine bulbaison	1,1	5,5	38,5	4
	Etalement	0,7	3,5	24,5	6
P de Terre	Recouvrement	1,0	5,0	35,0	4
	Début sénescence	0,8	4,0	28,0	5

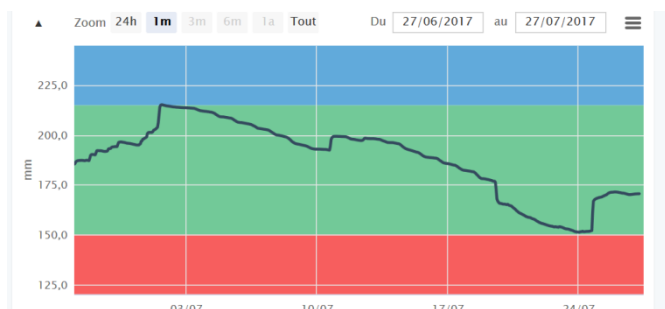
Conseils irrigation

Compte tenu des conditions météorologiques de cette semaine, les besoins plus faibles des cultures sont souvent compensés par les précipitations.

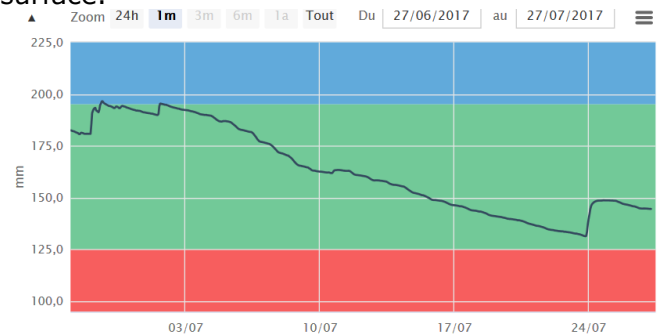
A partir de 10 mm de pluie cumulés, les irrigations sont à retarder d'un jour par tranche de 3-4 mm.

Betteraves :

Le suivi sur la parcelle Jouy-le-Châtel illustre l'efficacité des pluies depuis samedi qui ont rechargé les premiers cm du sol. Cet apport permet de décaler le prochain apport d'eau.



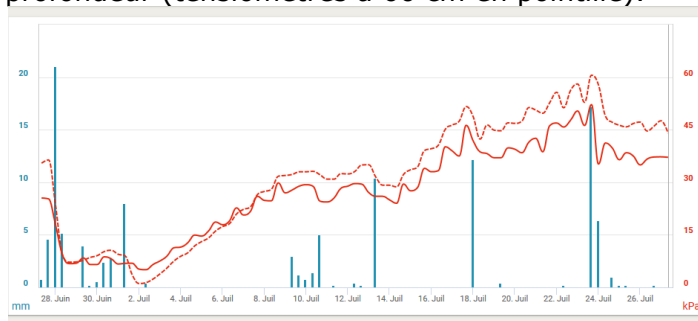
Une parcelle sur Beaumont-du-Gâtinais, ci-dessous, présente le même type de recharge en surface.



En l'absence de pluie significative, pour ces parcelles, prévoir un passage la semaine prochaine.

Mais :

Le suivi sur une parcelle de maïs à Arville, avec des sondes tensiométriques, illustre l'effet des pluies qui ont rechargé le sol même en profondeur (tensiomètres à 60 cm en pointillé).

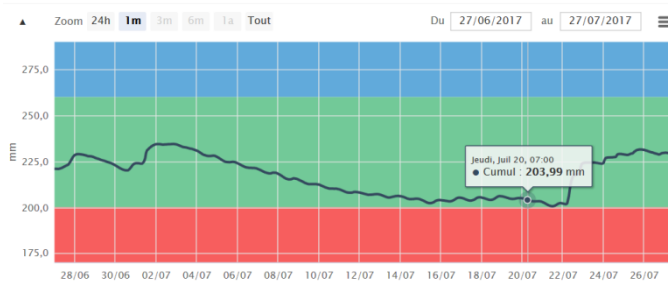


Haricots :

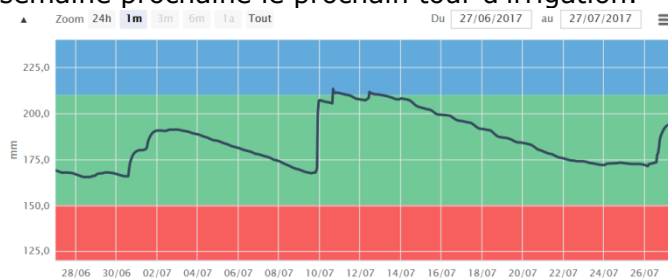
La recharge du sol est allée à son maximum (petit pic sur le graphique ci-contre), avec la pluie qui a suivi l'irrigation sur la parcelle suivie au nord du département. Pas de nouvel apport à prévoir cette semaine. L'important est d'anticiper sur les besoins pour conserver la réserve en eau des sols, par des passages de 20 mm d'irrigation.

Pommes de terre :

Le suivi sur la parcelle de Chauconin montre la recharge entamée avec les pluies depuis le week-end dernier. Avec les conditions météo actuelles, aucun apport n'est à prévoir avant la semaine prochaine.

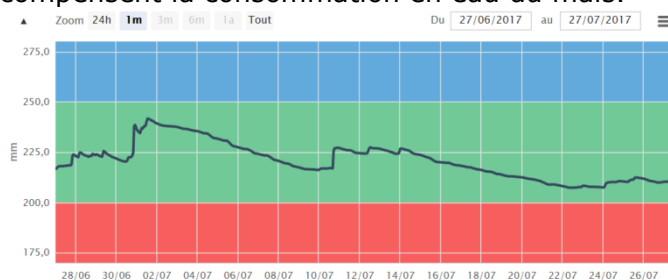


Sur une autre parcelle de pommes de terre, proche de Montereau-sur-le-Jard, la pluie de ces derniers jours, permet d'attendre le début de semaine prochaine le prochain tour d'irrigation.

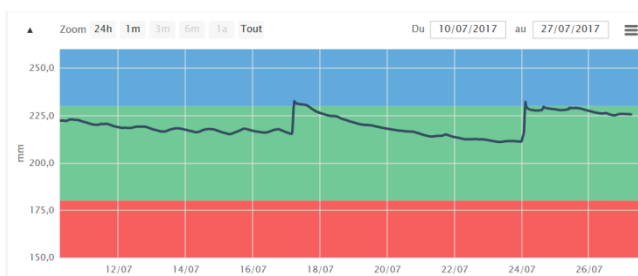


En l'absence de nouvelles précipitations, l'irrigation est à poursuivre.

Sur la parcelle de Vaudoy-en-Brie, les pluies moins importantes (13 mm cumulés), compensent la consommation en eau du maïs.



En l'absence de pluie, la poursuite de l'irrigation est conseillée à ce stade où la culture est la plus sensible au stress hydrique.



RESSOURCES EN EAU ET REGLEMENTATION

➤ Situation des rivières

La baisse des débits continue pour certaines rivières. Aucun changement par rapport aux restrictions de la semaine passée.

➤ Situation des nappes

➤ Nappe de Champigny

Le 24 juillet 2017, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 49,97 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 130,28 m NGF. Le niveau de ces 2 piézomètres reste supérieur au seuil d'alerte ; il n'y a aucune restriction sur les prélèvements d'irrigation.

➤ Nappe de Beauce : secteur Beauce centrale et secteur Fusain

Rappel : les **coefficients** sont fixés à **1 pour la Beauce centrale et 0,58 pour le secteur Fusain.**

Le 23 juillet 2017, l'indicateur piézométrique du secteur **Beauce centrale** indiquait 114,01 m NGF. L'indicateur piézométrique du **secteur Fusain** se situe à cette même date à 86,41 m NGF. En cours de campagne, ce sont les niveaux des débits des rivières de référence qui servent d'indicateurs pour la gestion collective. Aucune restriction à ce jour.

ETAT DES RESTRICTIONS EN VIGUEUR

➤ Arrêté sécheresse

Pas de changement cette semaine au niveau des restrictions :

- la **Thérouanne** en situation **d'alerte renforcée**. Voir les communes concernées ci-après :

Thérouanne		
BARCY	MARCHEMORET	PUISIEUX
CONGIS-SUR-THEROUANNE	MARCILLY	SAINT-PATHUS
DOUY-LA-RAMEE	MAY-EN-MULTIEN	SAINT-SOUPPLETS
ETREPILLY	MONTGE-EN-GOELE	TROCY-EN-MULTIEN
FORFRY	MONTHYON	VINCY-MANOEUVRE
GESVRES-LE-CHAPITRE	OISSERY	
LIZY-SUR-OURCQ	LE PLESSIS-PLACY	

- le **Grand Morin** et le **Petit Morin** restent en **vigilance** (pas de restrictions sur les prélèvements d'eau).

Pour les prélèvements agricoles, les restrictions en situation d'alerte renforcée sont détaillées dans le tableau suivant, hormis pour les prélèvements :

- A partir de réserve alimentée hors période de restrictions
- Dans le cadre de la gestion collective sur la nappe de Beauce ou la nappe du Champigny

	Situation	Restrictions s'appliquant à l'irrigation agricole
Rivières et Bassin versant	Alerte Renforcée	
	Thérouanne	Prélèvements pour l'irrigation des <u>Grandes cultures</u> : <ul style="list-style-type: none"> - en rivières et dans leurs lits majeurs, interdits. - par forages, interdits de 12 h à 20 h et les mardi, jeudi et dimanche de 8 h à 20 h Prélèvements pour l'irrigation des <u>Cultures légumières et maraîchères</u> , y compris pommes de terre, horticulture, pépinière : <ul style="list-style-type: none"> - en rivières et dans leurs lits majeurs, interdits entre 8 h et 20 h. - par forages, autorisés.